

Discours du 17 août 2019 à Froidlieu suite à l'exécution de la Chapelle Saint Marcoul et au transfert de la cloche de Fays-Famenne vers Froidlieu

Monseigneur Pierre Warin,

Monsieur le Vicaire général Joël Rochette,

Messieurs les Abbés Christophe Malisoux et Joseph Jacquet,

Mesdames les Echevines,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Cher amies, chers amis,

D'abord vous dire l'honneur que vous me donnez en me confiant la parole en ce jour un peu particulier.

Aujourd'hui, les sentiments des citoyens de Fays-Famenne sont contrastés, un mélange de tristesse et de soulagement. Je comprends tout à fait que les habitants de ce très joli hameau aient un pincement au cœur en vivant la disparition de leur lieu de culte.

Ce matin, nous avons vécu une cérémonie dans la dignité et remplie d'émotions. La météo était de circonstance : la fine pluie symbolisait la tristesse, le vent mettant à l'épreuve les souvenirs à jamais gravés dans nos mémoires...

C'est que dans la Chapelle Saint Marcoul, on y a célébré des moments importants, rempli d'humanité, tantôt de de grande joie, tantôt de peine, que ce soit l'eucharistie, des baptêmes, des mariages et aussi des funérailles. Le son des cloches rythmait les journées de tous les habitants.

Les paroissiens doivent maintenant se rendre dans le village de Sohier, heureusement pas très loin, pour y vivre leur culte. Même s'ils s'y étaient habitués depuis près de 7 ans, ils savent aujourd'hui que c'est définitif. A ce titre, je respecte leur déception, leur peine.

On peut regretter que le legs de feu le Docteur Humblet n'ait pu être affecté à la réhabilitation de la toiture de la Chapelle. Un problème juridique ne le permettait pas : la Fabrique d'église, bénéficiaire du legs, ne peut consacrer ce don en faveur d'un immeuble qui ne lui appartient pas.

Depuis sa fermeture provisoire fin 2012, et plus encore après mi-2015, suite à sa fermeture intégrale, l'édifice s'est considérablement dégradé, faute d'entretien. Petit à petit, laissé à l'abandon, il n'a cessé de se détériorer au fil du temps et des saisons, suscitant même une pétition des habitants de Fays-Famenne et plusieurs interpellations au Conseil communal.

Et puis, il y a quelques semaines, la Fabrique d'Eglise et l'abbé Christophe Malisoux ont pris courageusement leurs responsabilités pour préserver ce patrimoine en proposant au nouveau Collège communal de le vendre à un particulier, pour autant que celui-ci respecte trois critères. Je les cite, car ils sont importants :

1. Conserver l'aspect extérieur du bâtiment selon l'histoire de l'édifice du culte.
2. En faire un usage personnel (logement privé) qui ne nuise pas à la quiétude des villageois et ne permette pas l'utilisation des lieux à des fins commerciales.
3. Rendre pérenne, à durée indéterminée, la reconversion du lieu selon les critères cités ci-dessus.

Aujourd'hui, c'est un soulagement, car nous savons qu'il y a des amateurs soucieux de respecter ces trois critères et de conserver la beauté de cet édifice.

Je le répète avec force : c'est avec beaucoup de courage et de sagesse que la Fabrique d'église et le Conseil communal ont pris, de concert, cette décision de vendre l'église. L'abbé Christophe Malisoux et les fabriciens ont constitué un dossier particulièrement bien étayé de plus de cent pages. Je tiens ici à les en féliciter.

Avant d'aller plus loin dans la procédure de vente, nous devons recevoir l'avis des autorités religieuses, mais je crois savoir qu'elles seront favorables à ce projet de vente, ainsi qu'aux critères proposés. Encore ce matin, une proposition intéressante, respectueuse des lieux, m'était glissée à l'oreille. Nous diligenterons la suite avec attention et respect.

Il est important de préciser qu'une partie du produit de la vente de la Chapelle sera affectée à la construction d'un oratoire à Fays-Famenne où sera exposée la plus grosse des deux cloches. Quant à la seconde, elle se trouve ici-même depuis quelques minutes, confiée à la Fabrique d'église de Froidlieu qui en prendra le plus grand soin et qui résonnera dans les oreilles des habitants de ce charmant village où j'ai des attaches familiales, n'est-ce pas Francis...

L'abbé Christophe m'avait donné une seule et unique consigne : Benoît, tu peux dire ce que tu veux, la parole est libre, mais pas plus d'une page A4. J'avoue avoir légèrement transgressé les ordres, mais pour ma défense, le texte est écrit en gros caractères. J'espère qu'il ne m'en voudra pas.

Je terminerai en disant : Monsieur l'Abbé, j'admire votre courage et votre efficacité !

Merci pour votre attention.

Benoît CLOSSON

Bourgmestre